



FACILITATEUR DE BASKET

Conditions de participation aux camps basket Printemps

1- Conditions de participation

Les participants aux camps doivent être obligatoirement licenciés auprès de la Fédération Française de Basketball et doivent pouvoir fournir un justificatif auprès du CD67 en cas de demande. Pour participer aux camps il faut être âgé de 5 à 12 ans. Les camps se dérouleront les 8, 9 et 10 avril 2019.

2- Justificatifs de règlement.

Le dossier d'inscription devra être constitué :

- D'un chèque signé à l'ordre du CD67 Basket (Nom et prénom de l'enfant au dos du chèque).

3- Conditions d'annulation et de remboursement.

Avant les camps :

Pour toute annulation annoncée 5 jours ouvrés avant le début des camps, votre chèque vous sera retourné.

Pour toute annulation de moins de 5 jours ouvrés avant le début des camps, l'inscription vous sera remboursée avec déduction des frais administratifs de 10€.

Pendant les camps :

Les personnes quittant les camps durant sa durée quelles que soient les raisons ne seront pas remboursées.

4- Délais d'inscription :

Toutes les inscriptions complètes reçues 5 jours ouvrés avant le début des camps seront prises en compte.

Toutes les inscriptions reçues après ce délai ne seront pas acceptées.

Le CD67 n'accepte aucune inscription sur place le jour même.